



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MAINTENANCE DES SYSTEMES DE  
DISTRIBUTION D'HEURES DANS LES  
BATIMENTS DE LA VILLE DE VINCENNES,  
PASSE AVEC LA SOCIETE HORELEC**

**DÉCISION N° DM-24-180  
EN DATE DU 18 JUIN 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP, le 22 mars 2024 relatif au marché de maintenance des systèmes de distribution d'heures dans les bâtiments de la Ville de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société HORELEC, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société HORELEC, sise 21, rue Lucien Sampaix 92320 CHATILLON, représentée par Monsieur Bernard DRAUX, le marché de maintenance des systèmes de distribution d'heures dans les bâtiments de la Ville de Vincennes.

Le marché est traité pour partie de manière forfaitaire pour un montant de 5 920,00 € HT annuel, soit 7 104,00 € TTC.

Les prestations donnent lieu pour une autre partie à un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240618-lmc1H12035H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/06/2024  
Date de Publication : 18/06/2024

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240618-Imc1H12035H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/06/2024  
Date de Publication : 18/06/2024